

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 10 juillet 2020

Nombre de conseillers

En exercice : **29**
Présents : **16**
Votants : **25**

Date de réunion

10/07/2020

Date de convocation

02/07/2020

Date d'affichage

15/07/2020

Le **10/07/2020** à 18h00, les membres du conseil municipal de la commune de Viry convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le **02/07/2020**, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la salle communale « l'Ellipse », 140 rue Villa Mary, sous la présidence de M. Laurent CHEVALIER, Maire.

Présents : CHEVALIER Laurent, Maire, DE VIRY François, BARBIER Claude, JACQUET Ludivine, AMSALEM Ronan, RODRIGUEZ Sandrine, adjoints, VIOLLET Michèle, MATTANA Alain, DUPENLOUP Nathalie, LARCHER Patrick, BERON Alexandra, BARBIER Savoya, BONAVENTURE André, VELLUT Denis, DE VIRY Henri, MERLOT Cédric, conseillers, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de vingt-neuf membres.

Procurations : DUPONT Lorelei à CHEVALIER Laurent, SECRET Michèle à DE VIRY François, VIOLLET Pierre à VIOLLET Michèle, DEMALTE Carine à BARBIER Claude, NUNES Mickaël à MATTANA Alain, MOYNAT Raphaël à BERON Alexandra, DUTEIL Hugoline à BARBIER Savoya, DERONZIER Martine à DE VIRY Henri, DUBUS Mélanie à MERLOT Cédric

Absents : DUPONT Lorelei, SECRET Michèle, BONHOMME Samuel, VIOLLET Pierre, MONNIER Marie-Amélie, DEMALTE Carine, NUNES Mickaël, MOYNAT Raphaël, PANTACCHINI Julien, DUTEIL Hugoline, SECRET Michel, DERONZIER Martine, DUBUS Mélanie

Secrétaire de séance : BARBIER Claude

Le compte rendu du 30 juin 2020 est entériné à l'unanimité.

1

ELECTIONS SENATORIALES

Désignation des délégués et des suppléants

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le renouvellement des sénateurs dans les départements de la série 2 figurant en annexe V du Code électoral interviendra le dimanche 27 septembre 2020.

A ce titre, les conseils municipaux doivent donc désigner les délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs. Il convient donc de désigner 15 titulaires et 5 suppléants, sans débat, sur une même liste paritaire, au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Monsieur le Maire rappelle que les conseillers municipaux qui n'ont pas la nationalité française et qui sont privés de leurs droits civiques et politiques par une décision devenue exécutoire, ne peuvent ni être membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants. Les militaires en position d'activité ne peuvent pas non plus être désignés délégués ou suppléants. Les délégués et les suppléants sont élus parmi les membres du conseil municipal. Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du maire, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants.

Monsieur le Maire indique que le quorum, fixé à un tiers des membres du conseil en exercice et présent, conformément à la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID 19, étant atteint, il convient de constituer le bureau électoral tel que prévu à l'article R.133 du Code électoral.

Le bureau électoral est composé de :

CHEVALIER Laurent, Président, VIOLLET Michèle, MATTANA Alain, BARBIER Savoya, JACQUET Ludivine.

Vu le Code électoral, notamment les articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté n°PREF-DCI-BCAR-2020-0203 du 30 juin 2020 indiquant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire dans le cadre des élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2020,

Vu l'instruction du ministère de l'Intérieur n°INTA2015957J du 30 juin 2020 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu le procès-verbal à la désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs en date du vendredi 10 juillet 2020,

Considérant la mention du département de la Haute-Savoie (74) dans les départements de la série 2 figurant en annexe 5 du Code électoral,

Considérant l'obligation de convoquer le conseil municipal le vendredi 10 juillet 2020,

Article Unique :

A l'issue du scrutin, ont été élus au collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs :

Titulaires	Suppléants
CHEVALIER Laurent	DUPENLOUP Nathalie
DUPONT Lorelei	BERON Alexandra
DE VIRY François	DEMALTE Carine
SECRET Michèle	NUNES Mickaël
BARBIER Claude	PANTACCHINI Julien
JACQUET Ludivine	
AMSALEM Ronan	
RODRIGUEZ Sandrine	
VIOLLET Pierre	
MOYNAT Raphaël	
LARCHER Patrick	
BONAVENTURE André	
VELLUT Denis	
DE VIRY Henri	
MERLOT Cédric	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Le Maire

Laurent CHEVALIER